

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Censfort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 8

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE

ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

L'Élection de Seine-et-Oise

On connaît, depuis hier, le résultat de l'élection sénatoriale de Seine-et-Oise. Elle nous intéresse à un double point de vue : d'abord parce qu'il s'agissait de savoir quel accueil serait fait à M. Massicault par les députés sénatoriaux de ce département; ensuite, parce que, une fois de plus, ce collège électoral avait à se prononcer entre deux politiques bien distinctes et bien opposées.

M. Massicault, en effet, continuait en Seine-et-Oise le travail de décomposition républicaine qu'il avait si fâcheusement commencé dans le Rhône, représentant là-bas comme ici la concentration à droite et l'oubli complet, — pour ne pas dire le mépris absolu — de toutes les traditions et de toutes les disciplines qui ont fait la force et qui, seules, peuvent faire la durée de nos institutions démocratiques.

De même qu'à Lyon il avait pu à peu divisé et affaibli nos grandes organisations électorales — œuvre que son successeur, M. Cambon, n'avait eu qu'à mener à bonne — disons mieux, à néfaste fin, — de même il a essayé, une fois de plus, d'implanter en Seine-et-Oise ce qui ne lui avait que trop bien réussi dans le Rhône.

Peu lui importait d'arriver ou non par la volonté ou l'initiative des électeurs, peu lui importait d'être élu de leurs assemblées préparatoires, peu lui importait de représenter la fraction républicaine en majorité dans la circonscription. Il avait pour lui un certain nombre de journaux, il avait pour lui l'administration qui ne sait pas résister à un haut fonctionnaire, à un résident de Tunisie, il avait pour lui tous les réactionnaires, auxquels il avait dit ou fait dire : Autant vaut triompher avec ce sceptique influent, qui aura la reconnaissance... du Centre, qu'échouer avec un candidat moins agréable à l'administration et dont, par conséquent, la défaite est certaine, — et il comptait de plus sur tous les républicains timorés qui se rallieraient à lui — pendant que ses concurrents raillaient et annihileraient les uns les autres.

Il n'avait oublié qu'une chose, c'est que la démocratie a fini par bien comprendre où on veut la mener — et par bien voir où, au contraire, elle veut aller.

Si M. Massicault et ses amis — de Seine-et-Oise ou du Rhône — ont entrepris une sorte de marche en arrière qui ne peut nous conduire qu'à de nouvelles batailles entre les partis vaincus et la démocratie victorieuse, si la réaction déguisée sous le nom de républicain libéral ou de républicain rallié essaye, avec l'aide de garants comme M. Massicault, de mettre une fois de plus la main sur la France, — celui qui juge en dernier ressort — l'électeur — n'est plus du tout de cet avis-là.

De même que dans le Rhône un grand réveil d'opinion publique a signifié leur congé aux politiciens qui prétendaient imposer leurs volontés et leurs combinaisons aux collèges électoraux, — de même en Seine-et-Oise les députés sénatoriaux ont affirmé leur volonté absolue d'être représentés par un républicain radical — et non par la candidature agréable à tous les partis vaincus.

Et quand, au premier tour de scrutin, cinq cents suffrages sont allés à M. Massicault, — le parti républicain tout entier n'a vu là — en raison de n'y voir — qu'un succès de la coalition de la droite et du centre.

L'adversaire réel de la démocratie, c'était M. Massicault, — et sans hésitation, avec un ensemble admirable, tous les électeurs du républicain le moins favorisé sont allés au républicain qui, — contre M. Massicault — avait eu le plus de voix; — et M. Hamel a été élu par sept cent quarante-six suffrages.

Prenez les chiffres du premier scrutin, examinez ceux du second, vous verrez que pas une voix radicale n'est allée à l'allié des droites. Elles ont fait balle sur le nom de M. Hamel, — c'a été pour M. Massicault, non pas un échec, mais la plus sévère, la plus sanglante des leçons que puisse donner à un homme l'opinion publique par lui consultée.

Cette leçon, espérons-le, ne sera pas perdue, ici, par ceux à qui on a trop fait croire, il y a quelque temps, qu'au-dessus des volontés du pays, il y avait l'habileté de ceux qui savent s'imposer un suffrage universel. La démocratie a parfois des moments d'oubli, mais ces moments ne durent pas, — et, comme je le disais tout à l'heure, elle sait où elle veut aller — et elle y va.

L'alliance à droite, c'est la durée indéfinie de la crise politique et sociale qui nous énerve et qui risquerait peut-être de nous faire perdre toutes les conquêtes que nous avons si chèrement gagnées. Le pays veut l'alliance à gauche, l'alliance des bonnes volontés qui, seule, sera le gage des réformes sociales — depuis si longtemps réclamées, depuis si longtemps promises — et que le parti où s'est inféodé M. Massicault ne saurait, ne pourrait et ne voudrait qu'indéfiniment retarder.

PAUL BERTNAY.

LA POLITIQUE

Un journal faisait, l'autre jour, le compte des affaires soumises à l'examen de la Chambre des députés et montrait que le temps matériel ferait absolument défaut pour les examiner toutes avant la fin de la législature. La Chambre élue en 1889 n'a plus en effet que huit mois à vivre; délaçant les congés du jour de l'an et de Pâques, les dimanches, les jours nécessairement consacrés au travail des commissions, voilà les huit mois fort rognés. Remarque que les élections prochaines devront avoir lieu, sans doute, en septembre 1893. La Chambre actuelle ne pourra — à moins de supprimer en fait toute période électorale — siéger jusqu'à la fin juillet 1893, au plus tard. D'ici là, il lui faudra voter deux budgets et discuter — la discussion ne sera ni brève ni dépourvue d'intérêt — un certain nombre d'arrangements commerciaux; songez aussi aux séances qui seront prises par les interpellations dont plusieurs déjà sont annoncées.

Combien de temps restera-t-il à la Chambre pour, avant de se séparer, aborder l'étude des réformes qui lui sont proposées et dont le pays attend la réalisation? Nous avons bien peur qu'il ne lui en reste pas beaucoup, même qu'il ne lui en reste pas du tout, à vrai dire; et déjà nous pouvons considérer comme caduques la plupart des propositions qui attendent en ce moment leur tour de discussion.

Ces constatations, que nous respect de la vérité nous obligent à faire, ne nous inspirent aucune gaieté. — Est-ce à dire, cependant, que l'œuvre de la présente législature doit être considérée comme nulle, que rien n'ait été fait? Non; au point de vue financier, d'incontestables progrès ont été réalisés, un effort, dont il serait souverainement injuste de méconnaître

l'importance, a été fait vers l'unité budgétaire; on a pu, grâce à l'excellente situation des finances, réaliser des dégrèvements, et, certes, le corps électoral ne saurait se montrer insensible. Mais — justice ainsi rendue — combien reste petit, mesquin, misérable, le tas de choses faites à côté de l'énorme amas de choses à faire! Que de déceptions, encore!

On vit, on existe; avec une douce tranquillité d'ailleurs, l'aura mediocritas des anciens; on est prospère même; — mais cela ne saurait nous suffire; nous avons de la République une idée plus haute; nous croyons que si des monarchies peuvent se satisfaire de vivre au jour le jour, la République se doit à elle-même de marcher, d'avancer sans cesse. A quoi bon la République, si les abus anciens doivent continuer à fleurir, si d'incessants progrès ne doivent faire disparaître une à une les inégalités sociales et accroître la somme de richesse intellectuelle et matérielle du peuple?

Ce ne sont pas là de vaines critiques, d'inutiles récriminations, mais, au contraire, l'indication, si l'on veut, si le terme ne paraît pas trop ambitieux, de la plateforme pour les élections prochaines.

Les élections de 1889 ont été faites contre le boulangisme; que celles de 1893 soient faites pour le progrès; il s'agit, il y a trois ans, de la République à sauver, de factieux à écraser; qu'il s'agisse, en 1893, du développement, de l'épanouissement de la République, de l'application intégrale du programme républicain. — Si le corps électoral est, comme on peut avec assez de vraisemblance le supposer, peu satisfait des résultats obtenus jusqu'ici, qu'il se dise bien que c'est à lui-même qu'il appartient de modifier une situation qui, prolongée, ferait disparaître, sans doute, les périls dont nos institutions ont déjà triomphé, que dès à présent, sans perdre une minute, il s'organise, crée partout, sans souci des ambitions ou des rancunes locales, des comités nombreux et forts pour préparer la grande besogne de septembre 1893.

JEAN-CLAUDE.

DEPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

Paris, 10 octobre.

LE PANAMA

Nous avons dit, il y a quelque temps, que M. Quesnay de Beaurepaire, procureur général, avait emporté, afin d'occuper ses vacances, le dossier du Panama, qu'il devait étudier à fond.

On annonce aujourd'hui qu'une décision sera prise d'ici à la fin du mois.

UN MINISTÈRE DES POSTES

M. Pichon s'occupe, dans la Justice, du budget des postes. Après avoir établi l'état d'infériorité dans laquelle se trouve le directeur des postes vis-à-vis des ministères, M. Pichon conclut au rétablissement du ministère des postes et des télégraphes.

LE BUDGET DE LA MARINE

La commission du budget a continué aujourd'hui l'examen du budget de la marine sur lequel elle a fait une réduction de 50.000 francs. Elle entendra demain M. Burdeau.

LA QUESTION DU DAHOMEY

On annonce qu'une question, changée séance tenante en interpellation, sera, dès la rentrée de la Chambre, adressée au sous-secrétaire d'Etat aux colonies et au ministre de la marine en vue de savoir quelle suite le gouvernement se propose de donner aux victoires du colonel Dodds au Dahomey.

Le député de la gauche qui questionnera, et interpellera s'il y a lieu, n'est animé d'aucune hostilité contre le gouvernement, mais il désire mettre ainsi la Chambre en de-

natives d'opulence et de gêne, de joies et de douleurs.

Et celle qui s'était nommée Baccarat comprit qu'elle seule peut-être saurait porter des consolations dans ce monde des pêcheuses, et en arracher quelques-unes, les plus jeunes, les moins endurcies, ou celles que l'amour vrai avait touchées de ses charmes siles, à ce tourbillon de vie où toutes finissent par disparaître et s'éteignent. Sœur Louise quitta son couvent et devint madame Baccarat.

Ce fut à partir de ce moment qu'elle vint habiter la rue de Buci et s'installer dans cette froide et sévère maison où nous allons pénétrer.

Là, tout rappelait les siècles écoulés; rien ne faisait songer au présent.

Quand on avait traversé la cour, on entra dans un vestibule un peu sombre, dallé en marbre gris et noir.

Du vestibule, on passait dans un vaste salon à boiseries meublées à la mode de l'Empire, orné de tentures à un vert foncé, et dont l'aspect triste et froid glaçait le cœur.

À côté de ce salon était une petite pièce dont madame Baccarat avait fait son cabinet de travail, son oratoire, la pièce enfin où elle écrivait sa volumineuse correspondance.

Pour qui avait vu le coquet et voluptueux boudoir de la Baccarat, cette pièce donnait la mesure du repentir de la pêcheuse. On eût dit l'austère cellule d'une nonne, tant c'était nu, froid, triste au regard.

Aucun tableau ne se voyait au mur; les sièges étaient en jonc cané, la cheminée sans feu; et, cependant, on était alors au cœur de l'hiver.

meure de faire connaître son sentiment sur les conclusions de la défaite de Behanzin. Les débats pourraient s'engager également à propos du vote du crédit de sept millions qui sera demandé pour solder les dépenses de l'expédition.

M. Ribot sera aussi interrogé sur le résultat des observations qu'il a faites, par voie diplomatique, à propos de la vente de fusils et de munitions à Behanzin par des maisons allemandes. Le cabinet de Berlin avait contesté le fait. Les armes prises, avec les approvisionnements, dans les derniers engagements rendent toute dénégation impossible. Ces armes et ces munitions sont, en effet, de facture allemande; la chose a été officiellement constatée.

FRANCE ET CHILI

Le Parlement chilien a ratifié à l'unanimité moins une voix le protocole signé entre la France et le Chili pour le règlement par voie d'arbitrage des réclamations françaises.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE AUX ÉTATS-UNIS

New-York, 10 octobre.

L'indécision est à son comble au sujet de la tournure que prennent les élections. La semaine dernière, les chances semblaient se trouver du côté de M. Harrison; mais à présent elles paraissent égales des deux côtés.

M. Ernest Hamel à ses Electeurs

Paris, 10 octobre.

M. Ernest Hamel a remercié, après la proclamation du scrutin, ses électeurs en ces termes :

Mes chers concitoyens, Permettez au candidat de la concentration républicaine de vous remercier de votre vote et de vous féliciter de votre victoire, car cette victoire est bien à vous. Elle est due à votre énergie, à votre entente, à votre patriotisme. Elle a surtout cela de consolant, qu'elle constate la supériorité réelle du parti républicain dans le département de Seine-et-Oise.

Je remercie encore une fois mes honorables compétiteurs républicains de s'être avec tant de désintéressement désistés en ma faveur et je ne vous saurais dire le légitime orgueil que j'éprouve d'avoir été choisi pour vous mener au combat et à la victoire.

Je suis l'élu de tous les républicains, je ne l'oublierai jamais et ils me trouveront toujours là pour la défense de la République.

Notre victoire d'aujourd'hui, c'est le département de Seine-et-Oise reconquis par l'opinion républicaine, remis à sa place à la tête du progrès républicain; c'est la dévance de l'oppression réactionnaire qui pesait sur lui depuis quelques années; c'est la revanche des défaites passées, c'est le présage de succès futurs; c'est enfin le triomphe presque assuré aux prochaines élections législatives.

Pour la République, nous irons toujours en avant.

Mes chers concitoyens, lorsqu'aux élections sénatoriales du 10 janvier dernier, on est venu m'annoncer la victoire de mon honorable adversaire, M. le baron de Courcel, j'ai demandé si le cri de Vive la République avait suivi la proclamation du résultat du scrutin. — Non, m'a-t-il été répondu, il y a eu un silence complet, c'était la morale de l'élection.

Il n'en sera pas de même aujourd'hui, mes chers concitoyens. Saluons notre victoire, qui aura en France un immense retentissement, d'un formidable cri de Vive la République!

Nouvelles Militaires

Paris, 10 octobre.

A l'Officiel : Le général Delarocque est maintenu, à titre définitif, inspecteur général du cinquième arrondissement de cavalerie, à Marseille.

Le général Legrand est nommé au commandement de la 54<sup>e</sup> brigade d'infanterie, à Gap.

Le général Bruneau est nommé au commandement de la 56<sup>e</sup> brigade d'infanterie, à Chambéry.

Le général de Monard est nommé au commandement de la 57<sup>e</sup> brigade d'infanterie à Nice.

Le lieutenant Amelot, de la légion étrangère, qui a été tué au Dahomey dans le combat du 4 octobre, était né le 10 mai 1857, à Lorient. A dix-huit ans, il s'était engagé dans l'infanterie de

marine; il avait conquis l'épaulette au Tonkin. D'impérieuses obligations de famille l'amenèrent à donner sa démission; il entra dans la vie civile. Par deux fois il risqua sa vie pour secourir des malheureux en danger dans des catastrophes. Ces actes de courage lui valurent deux médailles d'honneur.

Dès qu'il l'avait pu, il avait demandé à réintégrer l'armée. Depuis dix mois, il appartenait à la légion étrangère.

Le lieutenant Amelot laisse une veuve; la pauvre jeune femme avait perdu, il y a deux mois, son unique enfant. Elle avait caché ce malheur à son mari pour ne pas l'affliger au milieu des dangers qu'il courait.

Le lieutenant Amelot était le frère du lieutenant de vaisseau Edouard Amelot, qui a été, au Tonkin, officier d'état-major de l'amiral Courbet.

PROJETS MINISTÉRIELS

Paris, 10 octobre.

Le ministre de l'intérieur demandera à la Chambre un crédit d'un million et demi pour permettre aux sociétés de secours mutuels de supporter la réduction du taux de l'intérêt servi par la caisse des dépôts et consignations.

Il déposera un projet de loi lui donnant le nombre de croix nécessaires pour les personnes qui se sont signalées par leur dévouement pendant l'épidémie cholérique.

Le ministre de la guerre présentera un projet sur les cadres de l'armée comportant notamment la création d'un nouveau grade, celui de général d'armée.

Le ministre de l'agriculture déposera un projet portant création d'une banque de crédit agricole, et le ministre des finances un projet portant renouvellement du privilège de la Banque d'Algérie.

A Carmaux

Une Explosion

Carmaux, 10 octobre.

La nuit dernière, le nommé Joseph Fabre, tisserand, a été victime d'un accident provoqué par l'explosion d'une cartouche de dynamite. Cet individu qui avait trouvé une cartouche, il y a quelques mois, dans un chemin avoisinant sa maison, avait cru ramasser un morceau de bougie; hier, il voulut l'allumer et approcha une allumette. Une détonation formidable se produisit, Fabre fut la main gauche emportée.

L'amputation a été faite sur-le-champ. On suppose que la cartouche a été jetée par l'auteur de l'attentat commis en mai dernier contre la maison de l'ingénieur Petitjean, des mines de Campsgrad.

Les Secours aux Mineurs

Ce matin, a commencé la distribution des secours aux grévistes.

RÉFORME DU PERSONNEL JUDICIAIRE

Paris, 10 octobre.

M. Ricard, garde des sceaux, déposera à la rentrée, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi relatif à la réforme du personnel judiciaire qu'il a élaboré pendant les vacances. Ce projet ne supprime aucune circonscription judiciaire. Dans trois cours d'appel, insuffisamment occupées, celles d'Angers, Grenoble et Poitiers, il supprime une chambre.

Dans les tribunaux de première instance, il supprime les postes de juges là où ils sont trop nombreux et institue dans les autres, insuffisamment pourvus, des juges ou des substituts.

La réforme se traduit néanmoins, en dernière analyse, par une diminution du personnel et, par suite, des dépenses.

La Guerre au Dahomey

Paris, 10 octobre.

Une dépêche de l'agence Havas de Porto-Novo 10 octobre matin, confirme que la colonne s'est emparée, sans coup férir, de la troisième position fortifiée des Dahoméens.

Toute l'armée dahoméenne est concentrée à Saborr.

Alors la jeune femme s'empara de ses deux mains et lui dit : — Il faut pouvoir aller prier longtemps sur la tombe de ceux que nous avons aimés; il ne faut pas que celle-ci, dans dix ans, vous eussiez fait un impérissable monument de votre jeune renommée, soit livrée aux horreurs de la fosse commune.

J'ai aimé, j'ai souffert, ceux qui ont souffert et aimé sont frères... Mon frère, acceptez ceci de votre sœur...

Et elle lui tendit un reçu de l'administration des cimetières, reçu d'une somme de mille francs pour la concession d'un terrain à perpétuité; et la jeune morte n'alla point à sa demeure dans le corbillard des pauvres, — et un prêtre bénit le cercueil et la première pelletée de terre qu'on jeta sur lui.

Deux jours après, l'homme de génie futur était au genou de madame Baccarat et lui demandait par quel dévouement il s'acquitterait jamais de sa dette de reconnaissance : — Ecoutez, lui dit-elle, faites pour moi ce que vous avez fait pour vous. Il est un homme en ce monde qui est aussi mort pour moi que celle que vous pleurez est morte pour vous; cependant, il vit, il est heureux... Cet homme, évanoui, a passé une nuit chez moi, éteint sur mon lit et enveloppé dans un châle que je garde comme une relique; si je vous le montrais une heure, cela vous suffirait-il pour me le peindre dans l'attitude que je vous décris ?

— On répondit l'artiste, avec cette conviction profonde du talent.

Un soir, deux jours après, au moment où Fernand Rocher sortait de chez lui, une voiture arrêtée se trouva sur son passage; dans cette voiture étaient le jeune peintre et sa mystérieuse protectrice.

Le peintre enveloppa de ce regard clair, profond et intelligent qui est comme le secret des grands artistes, et répondit :

A suivre

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON 11 octobre 1892

LE CLUB

DES Valets de Cœur

PAR PONSON DU TERRAIL

ROCAMBOLE

Elle avait abandonné son petit hôtel de la rue Moncey, envoyé au baron d'O... son ami, l'acte de propriété de cet hôtel, y joignant les titres de rente, les bijoux de prix et tout ce qu'elle tenait de lui.

Un matin, elle reçut un mot ainsi conçu : « Je me suis battu ce matin au bois de Meudon; j'ai reçu une balle en pleine poitrine, et le docteur A... que vous connaissez, affirme que j'ai tout au plus quelques heures à vivre. Ne viendrez-vous pas me servir une dernière fois la main ? »

Cette lettre était du baron d'O... Baccarat courut rue Neuve-des-Mathurins. Elle trouva le baron mourant, mais jouissant de la plénitude de son esprit.

— Mon enfant, dit-il à Baccarat qui s'agenouilla au chevet de cet homme qui l'avait aimé et perdu, permets-moi de réparer mes torts envers toi et de te demander pardon... Tu étais une fille honnête et pure; mon amour t'avait conduite au vice, mon amour te permettra de réparer mes fautes, et de faire un peu de bien.

Alors, le moribond prit sous son chevet un pli cacheté et le tendit à la jeune femme : — Voilà, dit-il, mon testament. Je suis le dernier de ma race; je n'ai que des parents éloignés qui ne portent pas mon nom et sont plus riches que moi; je te laisse toute ma fortune pour que tu en fasses un levier utile au bien, pour que tu en distribues le revenu aux pauvres.

Et le baron appuya ses lèvres sur les belles mains de Baccarat, et mourut.

La pêcheuse repentie ne pouvait refuser une semblable fortune, destinée à faire du bien, et sœur Louise comprit qu'elle seule pourrait l'administrer convenablement.

Alors, touchée par la grâce, elle se souvint de sa première existence, de cette vie dorée qui dissimulait tant de misères; elle se prit à songer à ces pauvres vierges folles parmi lesquelles elle avait vécu, victimes d'abord, bourreaux ensuite, créatures primitivement honnêtes que la paresse et le vertige du luxe vont chercher au fond de leur atelier, sous le chaume, dans les conditions les plus humbles, et dont la vie est dès lors condamnée à des vicissitudes sans nombre, à des alter-

Et elle qui s'était nommée Baccarat comprit qu'elle seule peut-être saurait porter des consolations dans ce monde des pêcheuses, et en arracher quelques-unes, les plus jeunes, les moins endurcies, ou celles que l'amour vrai avait touchées de ses charmes siles, à ce tourbillon de vie où toutes finissent par disparaître et s'éteignent. Sœur Louise quitta son couvent et devint madame Baccarat.

Ce fut à partir de ce moment qu'elle vint habiter la rue de Buci et s'installer dans cette froide et sévère maison où nous allons pénétrer.

Là, tout rappelait les siècles écoulés; rien ne faisait songer au présent.

Quand on avait traversé la cour, on entra dans un vestibule un peu sombre, dallé en marbre gris et noir.

Du vestibule, on passait dans un vaste salon à boiseries meublées à la mode de l'Empire, orné de tentures à un vert foncé, et dont l'aspect triste et froid glaçait le cœur.

À côté de ce salon était une petite pièce dont madame Baccarat avait fait son cabinet de travail, son oratoire, la pièce enfin où elle écrivait sa volumineuse correspondance.

Pour qui avait vu le coquet et voluptueux boudoir de la Baccarat, cette pièce donnait la mesure du repentir de la pêcheuse. On eût dit l'austère cellule d'une nonne, tant c'était nu, froid, triste au regard.

Aucun tableau ne se voyait au mur; les sièges étaient en jonc cané, la cheminée sans feu; et, cependant, on était alors au cœur de l'hiver.

Quand une visite arrivait à madame Baccarat, elle passait au salon, où il y avait du feu; quand elle était seule, elle ne bougeait du cabinet de travail.

Cependant, au fond de cette dernière pièce, il y avait une porte perdue dans la boiserie, et cette porte cachait un mystère. Semblable à cette bergère devenue reine

et qui avait conservé au fond d'une armoire de fer les vêtements de son premier état, madame Baccarat avait voulu conserver un souvenir de ce qui fut Baccarat.

Souvent le soir, à l'heure où elle n'attendait plus personne, ou la journée de la dame patronnesse était terminée, ou ses domestiques, les moins endurcies, ou celles que l'amour vrai avait touchées de ses charmes siles, à ce tourbillon de vie où toutes finissent par disparaître et s'éteignent. Sœur Louise quitta son couvent et devint madame Baccarat.

Ce fut à partir de ce moment qu'elle vint habiter la rue de Buci et s'installer dans cette froide et sévère maison où nous allons pénétrer.

Là, tout rappelait les siècles écoulés; rien ne faisait songer au présent.

Quand on avait traversé la cour, on entra dans un vestibule un peu sombre, dallé en marbre gris et noir.

Du vestibule, on passait dans un vaste salon à boiseries meublées à la mode de l'Empire, orné de tentures à un vert foncé, et dont l'aspect triste et froid glaçait le cœur.

À côté de ce salon était une petite pièce dont madame Baccarat avait fait son cabinet de travail, son oratoire, la pièce enfin où elle écrivait sa volumineuse correspondance.

Pour qui avait vu le coquet et voluptueux boudoir de la Baccarat, cette pièce donnait la mesure du repentir de la pêcheuse. On eût dit l'austère cellule d'une nonne, tant c'était nu, froid, triste au regard.

Aucun tableau ne se voyait au mur; les sièges étaient en jonc cané, la cheminée sans feu; et, cependant, on était alors au cœur de l'hiver.

Quand une visite arrivait à madame Baccarat, elle passait au salon, où il y avait du feu; quand elle était seule, elle ne bougeait du cabinet de travail.

Et elle qui s'était nommée Baccarat comprit qu'elle seule peut-être saurait porter des consolations dans ce monde des pêcheuses, et en arracher quelques-unes, les plus jeunes, les moins endurcies, ou celles que l'amour vrai avait touchées de ses charmes siles, à ce tourbillon de vie où toutes finissent par disparaître et s'éteignent. Sœur Louise quitta son couvent et devint madame Baccarat.

Ce fut à partir de ce moment qu'elle vint habiter la rue de Buci et s'installer dans cette froide et sévère maison où nous allons pénétrer.

Là, tout rappelait les siècles écoulés; rien ne faisait songer au présent.

Quand on avait traversé la cour, on entra dans un

Il paraît que ce régime est appliqué à tous les pensionnés, sous-officiers réformés de 1870-1871, qui acceptent une place rétribuée par l'Etat.

AU VÉNEZUELA

Le Ministère provisoire

New-York, 10 octobre. Une dépêche de La Guayra au New-York Herald annonce que le cabinet provisoire du Venezuela est composé de la façon suivante : Affaires étrangères : M. Pedro Esquivel Rojas ;

Dépêches Diverses

Paris, 10 octobre.

On annonce la mort de M. Edouard Hentsch, ancien président du Comptoir d'Escompte, et celle de M. Rigault, architecte du gouvernement.

M. Emile Zola vient de traiter avec le journal le Gil Blas pour la publication de son roman sur Lourdes.

UN DOUBLE SUICIDE

On vient de retirer du canal de Séclin les corps, liés ensemble, d'un jeune et d'une jeune fille, âgés de seize ans, et nommés Louis Delvalle, âgé de seize ans, et Elodie Faucomprez, âgée de dix-huit ans, qui avaient quitté leur domicile le 6 courant.

On a trouvé sur le bord du canal une casquette et des chaussures avec une lettre d'adieu adressée aux parents des deux désespérés.

UN DRAME DE LA FOLIE

La rue Mémilmontant a été, ce matin, le théâtre d'un drame des plus émouvants. Au n° 129 de la rue Mémilmontant habite avec sa femme et son enfant un bouquier nommé Veniat.

Ce matin, vers une heure, rentrant chez lui, il fut pris d'un accès de folie furieuse, et s'armant d'un couteau, il en frappa sa femme, laquelle eut le bras droit traversé.

Le fou furieux le saisit à la gorge et le mordit au visage avec une telle violence que l'œil droit fut entièrement arraché de l'orbite.

Des voisins accoururent enfin, et au bout d'une demi-heure de lutte, ils purent s'emparer du forcené, qui essayait de mordre tous ceux qui l'approchaient.

Départements

RHONE Jarnioux. — Aïre. — La foire du 14 octobre prochain, ainsi que les trois autres qui auront lieu dans le courant de l'année, ne sont point spéciales aux chevaux, il s'y vendra toutes sortes de bestiaux.

Sathonay. — Le banquet des réactionnaires. — Nous recevons la lettre suivante : « Votre vaillant journal vient de rendre un nouveau service aux républicains, car il a démasqué les réactionnaires qui cherchent toujours à s'abriter sous les plis du drapeau de la République.

Le fameux banquet que vous a fait annoncer le boulanger Manin, a tout juste réuni sept convives et le feu d'artifice qui devait illuminer le ciel, a consisté en quelques fusées et flammes de bengale dont le coût est arrivé au chiffre fabuleux de 1 fr. 60.

Les toasts à la République et à M. Carnot qui devaient servir des poitrines des convives ont été remplacés par des vivats en l'honneur de l'ex-consellier général réactionnaire et candidat boulangiste Chalandon.

ISÈRE

Bonnefamille. — Inauguration de la mairie et de l'école des garçons. — Dimanche, notre commune était en fête; elle inaugurerait sa nouvelle mairie et l'école des garçons, sous la présidence de M. Lombard, député, accompagné de MM. Mattei, sous-préfet de Vienn, Durand Savoyat, sénateur de l'Isère, et d'un grand nombre de notabilités politiques de la région.

Le nouveau monument, ainsi que beaucoup de maisons, étaient coquettement paotés aux couleurs nationales. Dès dix heures du matin, arrivent de nombreux invités, ainsi que la fanfare de la Verpillière, qui fait son entrée avec le Chant des Alsaciens, puis un vin d'honneur, et l'on arrive au nouveau monument qui, fort bien construit et ne laissant rien à désirer au point de vue hygiénique, fait le plus grand honneur à M. Poipy, architecte à Vienn, et au conseil municipal de Bonnefamille.

restaurateurs de la commune, est des mieux réussis. A la table d'honneur, à côté de MM. Lombard, Durand Savoyat et Mattei, sous-préfet de Vienn, nous remarquons MM. Ogier, maire de la Verpillière; Servonnat-Thuilleur, sous-général; Vacher, sous-arrondissement; Gillatte, contrôleur; Delaigue, juge de paix; Gauthier, conducteur des ponts et chaussées; Poipy, architecte; Chemin, avocat; Seguin, président du Cercle Démocratique, accompagné d'une délégation, et les instituteurs de la région en grand nombre. A l'entrée, M. Chevavay, instituteur de Bonnefamille, au nom de la municipalité, porte le toast suivant :

« Messieurs, « Au nom de la municipalité de Bonnefamille, j'ai le plaisir bien agréable de porter un toast aux hôtes qui ont bien voulu répondre à notre invitation et honorer de leur présence notre fête à la fois démocratique et scolaire.

A M. le sous-préfet, qui représente si dignement le gouvernement de la République. Qu'il reçoive ici, pour le concours de quel il a apporté à l'œuvre que nous inaugurons aujourd'hui, nos plus sincères remerciements.

A M. Lombard, notre sympathique député, qui, lui aussi, a puissamment contribué à l'éducation de ce temple d'instruction secondaires, en nous aidant, en appuyant nos démarches, en nous offrant à vaincre les résistances et les difficultés suscitées à chaque pas par les adversaires de nos institutions; en lui, nous avons trouvé un collaborateur utile, toujours disposé à favoriser les élans du parti républicain, aussi avoués nous étions heureux de lui offrir la présidence et nous sommes fiers de le voir à la place d'honneur qu'il a conquise ici et dans nos cœurs.

A M. le sénateur Durand-Savoyat qui, des confins opposés du département, n'a pas craint les fatigues d'un long voyage pour apporter à cette solennité nos précieux concours.

En faisant appel à son dévouement, nous savions qu'il honorerait d'une façon toute spéciale notre arrondissement où il compte tant d'amis.

A M. Ogier, notre nouveau et sympathique conseiller, sur le dévouement duquel nous comptons pour défendre nos intérêts; à M. Servonnat-Thuilleur, à M. Vacher, à M. Juge, le vaix lutteur républicain; à M. le jeune de la Roche, fonctionnaire; au Cercle démocratique de Vienn, à la presse, enfin, à tous nos aimables convives que nous voudrions pouvoir nommer, empressés d'apporter dans cette manifestation populaire le tribut de leur foi républicaine, et leur intérêt à l'enseignement, merci, mille fois merci !

Ce toast remarquable a soulevé dans l'auditoire une tonnerre d'applaudissements. M. Mattei remercie la municipalité et retrace à grands traits l'œuvre du gouvernement pour l'instruction et lève son verre à son représentant, M. Carnot.

M. Durand Savoyat remercie des éloges qui lui sont adressés, parle de l'œuvre de la troisième République, et termine par une remarquable comparaison entre les gouvernements monarchiques et républicains, qui soulève à diverses reprises les applaudissements des convives.

M. Ogier, conseiller général, porte un toast très éloquent à MM. Lombard, député, président de la fête et Durand-Savoyat, sénateur, au sous-préfet ainsi qu'au maire de Bonnefamille.

M. Lombard clôt la série des toasts par un discours sur la politique actuelle; parlant des nouveaux tarifs douaniers, il s'étend en connaissance sur cette question des traités de commerce qui doit égarer à la rentrée des Chambres. L'envisage avec confiance l'avenir de la République, et lève son verre à tous les vrais républicains, aux habitants et au maire de Bonnefamille.

A l'issue du banquet, une collecte a été faite au profit de la nouvelle école et de sa bibliothèque et a produit la somme de 61 fr.

La fanfare joue la Marseillaise et le banquet prend fin au milieu d'un grand enthousiasme et au cri de : « Vive la République ! »

Le soir, brillantes illuminations et bal public.

Saint-Symphorien-d'Ozon. — Accident. — Un malheureux accident est arrivé hier, à un jeune ouvrier, le nommé Leusse Francisque. Il montait sur une échelle portant un chargement de chaux, lorsqu'un des échelons céda sous son poids. Le ouvrier tomba et se cassa le bras gauche. Le docteur Revany a donné ses soins au blessé.

LOIRE

Saint-Etienne. — Funérailles de M. Perrot. Hier ont eu lieu à Saint-Etienne, les obsèques d'un homme dont la vie méritait d'être décrite en exemple aux travailleurs. M. Perrot, un des professeurs les plus méritants de l'Ecole régionale des arts industriels dont il s'agit, était un ancien ouvrier ajusteur à la manufacture nationale d'armes. Ce n'est que vers 50 ans que prévoyant un chômage, il se prépara au brevet de capacité et fut nommé instituteur. Il se consacra ensuite à l'étude du dessin et devint professeur à l'Ecole des arts industriels et à la Bourse du Travail. Les ouvriers à qui il a rendu tant de services ont suivi hier soir son cercueil avec de nombreuses notabilités. M. Tardy au nom de la Bourse du Travail a prononcé une allocution dans laquelle il a retracé la vie de labeur et de probité de Perrot.

Rive. — Une rixe s'est produite aux environs de Saint-Etienne. Cinq jeunes gens s'étant querellés au restaurant du Chat, deux d'entre eux, les frères Bonneval ont invité le sieur Degache à se jeter sur le qu'elle à coups de poings. Degache a tiré son couteau et en a porté plusieurs coups à la tête et dans le dos au plus jeune des frères Bonneval, âgé de 16 ans.

Le blessé a été transporté à l'Hôpital. Son état est très grave. Le coupable a été arrêté hier soir.

HAUTE-LOIRE

Le Puy. — L'électricité. Le syndicat des limonadiers et restaurateurs du Puy et de la banlieue a pris l'initiative d'une pétition qui sera adressée au conseil municipal et dans laquelle ils attirent l'attention du conseil municipal sur la nécessité de doter la ville et surtout son commerce d'un nouveau mode d'éclairage.

Arrestations. — La police a mis en état d'arrestation les nommés Louis Tagas, 28 ans; Mathurin Bertrand, 30 ans, pour mendicité avec menaces et vagabondage.

DROME

Valence. — Suicide. — MM. Alfred Basset et Edouard Moncité, demeurant tous deux rue Roderie, ont trouvé hier, dans l'après-midi, sur le bord du Rhône, à l'île Bland, un chapeau de feutre noir, marron, et une jaquette noire. Ces objets ont été portés à la police. Dans un poché de la jaquette se trouvait un petit livre sur la couverture duquel on lisait :

« Toutes les accusations portées contre moi sont fausses; c'est P... et L... qui ont allumé l'incendie; prévent M. belle-mère que je me suis tué ! »

« Signé : BARDE, adjudant en retraite au 16<sup>e</sup> de ligne, demeurant à Valence. »

suicidé ou s'il a voulu donner le change en disparaissant. Une enquête est ouverte.

Rebellion et outrages. — Les nommés Louis Valette et Louis Garin, tous deux sans profession et âgés de seize ans, ont été arrêtés et conduits devant M. le procureur de la République sous l'inculpation d'outrages aux agents de police et de rébellion.

Romans. — M. Garre. — Hier soir, les nommés R... et B..., qui sortaient d'un café de la place d'Armes, se sont pris de querelle et en sont bientôt venus aux coups.

Dans la bagarre, l'un des deux a eu ses vêtements mis en lambeaux et a reçu au front une blessure assez grave d'où le sang s'échappait en abondance.

Arrestation. — Le gendarme de notre ville a mis hier en état d'arrestation le jeune Louis-Léon Petit, âgé de 12 ans. Cet enfant, en vertu d'une décision du tribunal correctionnel de Valence, devant lequel il a comparu dernièrement, doit être enfermé jusqu'à l'âge de 18 ans dans une maison de correction.

Rectification. — On nous prie d'insérer la note suivante :

Monsieur le correspondant de l'Echo de Lyon, Romans, Dans une note parue dans votre journal le 6 octobre, vous avez annoncé l'arrestation des nommés Joannès Dubuis, Jean-Baptiste Vinay et Louis Péclet. Nous venons aujourd'hui, Monsieur le correspondant, vous prier de bien vouloir dire que l'affaire dont nous étions incriminés n'a aucune suite, que nous avons bénéficié d'une ordonnance de non lieu et que nous avons été remis en liberté par M. le procureur de la République de cette affaire à Valence.

Nous espérons que vous ne nous refuserez pas cette rectification arrivée que nous l'adressons au correspondant du Lyon Républicain.

Veillez agréer, Monsieur le correspondant, etc. Signé : P. PÉCLET, J.-B. VINAY, JOANNÈS DUBUIS.

Terrivotaux. — Aujourd'hui sont arrivés dans notre ville, pour y accomplir une période d'exercices de treize jours, les hommes appartenant au 1<sup>er</sup> bataillon du 275<sup>e</sup> régiment mixte.

Bibliographie. — M. Delort, professeur au collège de notre ville, qui vient de publier, dans le Jacquemart, de fort intéressantes études d'histoire et d'archéologie sur Romans et ses environs, a fait paraître chez Buisson, imprimeur à Romans, un volume : « A travers le Cantal et la Lozère », dont la Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie de Paris rend compte en ces termes :

C'est dans la première partie du livre de M. Delort que nous avons à puiser pour les renseignements intéressants que « Revue ». Ceux qui entreprendent la topographie préhistorique du Cantal et de la Lozère devront en tenir compte, depuis les stations quaternaires jusqu'aux camps viciés d'époque incertaine, en passant par les stations néolithiques, les mégalithes, les dolmens, les cromlechs, les tumulus, etc. La survivance de la pierre a été notée avec soin par l'auteur, parmi le mobilier funéraire d'une tombe, à Cottes, une pointe de silex dans une urne avec des restes de céramique. Les découvertes signalées concernent les temps préhistoriques, jusqu'au premier âge du fer. C'est un bon exemple donné aux archéologues ainsi encouragés à concourir à cette œuvre d'ensemble, pour la France entière, que l'on attend et qui est de nature à jeter une lumière utile sur nos régions.

M. Delort ne pouvait omettre de signaler, dans la Lozère, les services rendus aux sciences anthropologiques par le docteur Pruniers, de Marvejols. La collection de ce savant renferme cinq ou six cents crânes recueillis par lui dans les régions méridionales de la Lozère, et non moins curieux que ceux des cavernes des Baumes-Chaudes et de l'Homme-Mort et ceux de quelques dolmens. Elle lui serait utile pour l'anthropologie que les quatre ou cinq cents autres, restés encore inédits, fussent publiés les plus tôt possible.

Au point de vue des populations demeurées plus ou moins intactes, dans des régions plus ou moins accessibles, le volume analysé ici sommairement donne envie au lecteur de faire le voyage, avec la perspective d'enrichir l'ethnologie française.

En vente à la librairie H. George, passage de l'Hôtel Dieu, à Lyon. Prix : 2 fr.

Bourg-de-Péage. — Coups de revolver. — C'est nuit, vers deux heures du matin environ, M. Gontard, sous-lieutenant au 275<sup>e</sup> mixte, revenant en bicyclette de Valence lorsqu'il arrivait à deux kilomètres de La Madeleine, il a eu à essuyer trois coups de revolver.

Cet officier, qui était en tenue civile, n'a heureusement pas été atteint. M. Gontard habite Saint-Etienne. On se perd donc en conjectures sur les motifs de cette lâche agression.

Luc-en-Diois. — Agents électoraux. — Dans toutes les communes de notre canton, soit pour les élections municipales, soit pour les élections au conseil général, la lutte avait été, cette année, si vive que le plairement des fonctionnaires s'étaient volontairement ou par ordre, jetés dans la mêlée. A part deux exceptions, le personnel enseignant s'était dignement tenu à l'écart; on s'était plu à le remarquer et à faire l'éloge de la conduite de nos instituteurs.

Mais tel n'a pas été l'avis de l'administration qui nous fait l'effet, tant elle devient bonne fille, de ne pas y voir bien loin que le bout de son nez.

Les deux instituteurs qui sont intervenus en agents électoraux, qui ont converti leur combat pour le ou les candidats de réactionnaires, sont les seuls parmi leurs collègues à avoir obtenu de l'avancement.

Avaient-ils d'autres titres à cette récompense? Non certes, répondra Monsieur l'inspecteur d'Académie, car la disgrâce de l'un est de date trop récente, et l'autre, trop préoccupé d'affaires étrangères à son travail, n'a pu nous préparer un seul candidat au certificat d'études.

JURA

Lons-le-Saunier. — Mort accidentelle. — Le 5 courant, dans la matinée, le nommé Joseph-Léon Mermet, âgé de 40 ans, demeurant chez ses parents au hameau de Léray (commune des Bouchoux), s'est noyé en tombant accidentellement dans un puits.

Nomination de percepteur. — M. Rampin, percepteur à Septmoncel, passe à Arinthod, en remplacement de M. Tinçon, appelé en Savoie.

M. Vuilleumot, percepteur à la Chassagne, passe à Septmoncel. M. Gerrier, surnuméroté à la Trésorerie générale du Jura, est nommé percepteur à la Chassagne.

SAONE-ET-LOIRE

Chalon-sur-Saône. — Une épidémie. — De nombreux cas de diarrhée cholériforme et quatre décès se sont produits à Etailles, petit hameau situé près de Mellecey. Ils sont attribués à l'eau corrompue de l'unique puits du village.

Arrestation. — Un gendarmet peu recommandable, nommé Claudius Clayard, âgé de 20 ans, repris de justice, vient d'être arrêté sous l'inculpation de vol d'un porte-monnaie au préjudice de M. Mamy, ouvrier luthier, au bal forain de la fête de la verrerie.

Incendie. — Hier matin, un commencement d'incendie s'est déclaré rue des Cornillons, chez MM. Burel frères. Grâce à de prompts secours, il a été éteint; les pertes sont peu considérables.

Chagny. — Empoisonnement. — Une famille tout entière, celle du sieur Bin, de Champcroix, a failli être empoisonnée par des Champcroix.

Grâce à une médication prompte et énergique, elle en a été quitte pour la peur.

Montceau-les-Mines. — Terrible accident. — Un accident terrible vient d'avoir lieu à Montceau-les-Mines et a vivement ému notre population.

Samedi matin aux puits Sainte-Eugénie pendant que le mineur Lavigne travaillait à un coup de mine en présence d'élèves de l'école des maîtres-mineurs d'Alais, le coup est parti subitement tuant le mineur Lavigne et blessant deux élèves et le nommé Doyen, qui se trouvait à proximité.

Les trois blessés ont été transportés à l'hôpital des mines. Le puits chôme en signe de deuil.

Autun. — Boulangerie coopérative. — Le conseil d'administration de la boulangerie coopérative autunoise, s'est réuni vendredi soir pour examiner les opérations du mois de septembre.

La situation mensuelle a accusé un bénéfice tel, que, devant la baisse constante dans les prix des farines, le conseil d'administration a décidé de diminuer le prix du pain et de le fixer à 30 centimes le kilo, à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

La farine employée à la fabrication du pain est de qualité supérieure; elle sera vendue aux actionnaires 35 centimes le kil. en détail.

Association des Anciens. — Les membres de la Société des Anciens militaires se sont réunis en assemblée trimestrielle, dimanche à deux heures du soir, à l'Hôtel de Ville d'Autun.

Ordre du jour : Renouvellement du bureau; admission de nouveaux membres; questions diverses.

Simandre. — La fête d'hier. — Comme suite à notre dépêche d'hier, disons que la plus franche et la plus cordiale gaîté n'a cessé de régner pendant toute la durée de la fête qui s'est prolongée fort avant dans la nuit avec retraite aux flambeaux, feu d'artifice, illuminations, etc.

Au banquet, de nombreux discours, couverts d'applaudissements, ont été successivement prononcés par MM. Fuselier, maire; Maringer, sous-préfet; Bessard et Chantiaux, conseillers généraux; D' Dupuis, délégué cantonal; Guillemaut Lucien, député; et Sandre, instituteur à Ormes.

Etigny. — Incendie. — Dans la nuit d'avant-hier, un incendie, qu'on croit dû à la machine, a complètement détruit un immeuble occupé à Chatenay par M. Got, distillateur. Tout était assuré.

Creusot. — Société des anciens militaires. — Dimanche s'est réuni à la salle Goby la société pour nommer son président. A l'unanimité des votants, M. Cas a été réélu. C'est à lui un témoignage de profonde sympathie et de la justice, car nul mieux que M. Cas ne pouvait remplir avec autant de dévouement ces délicates fonctions.

Musique de Saint-Servin-du-Bois. — Dimanche, à 2 heures, la nouvelle société musicale de Saint-Servin faisait sa première sortie, sous la conduite de son jeune et savant chef, M. Gauthereau.

La société alla à la verrerie pour remercier M. H. Schneider de la superbe bannière qu'il a bien voulu lui offrir.

Cette bannière est d'un pur chef-d'œuvre de bon goût et de richesse.

Après cette visite de reconnaissance, un concert a été donné sur la place, devant la maison Schneider. Les applaudissements n'ont pas fait défaut aux jeunes artistes.

ARDÈCHE

Privas. — A nos députés, et à nos sénateurs. — Le remarquable discours de M. Jules Roche, au banquet de la chambre de Commerce de Saint-Etienne, contient ceci : « Produire, c'est bien, mais ce n'est que le fait échanger. »

Il faut échanger ! Voilà une vérité économique qui trouve bien son application dans la région traversée par la ligne de Privas au Puy.

Cette région possède des richesses de toutes sortes, à peine exploitées, abandonnées même, faute d'écoulement, faute d'échanger.

Eaux minérales, verreries, scieries, immenses forêts, mines de charbon, de plomb, d'argent, taillanderies, beurres, fromages, bestiaux ne peuvent lutter contre des concurrents plus favorisés, desservis directement par des voies ferrées et pour qui les frais de transport sont presque nuls.

Les importantes forces motrices de nos rivières, notamment la Loire et l'Ardeche, dont l'industrie pourrait retirer un si grand profit, sont à peine utilisées.

Nos stations thermales de Vals et de Neyrac, dont les eaux sont si bienfaisantes, n'ont aucune communication avec le centre et l'ouest de la France.

Quand on demande à toutes ces considérations, on se demande vraiment comment la ligne de Privas au Puy, dont il est question depuis quarante ans, est encore à construire.

Quelle transformation heureuse pour tous, en effet, subirait toute cette région si riche et si laborieuse lorsque, suivant le mot si juste du ministre du commerce, elle pourra échanger !

Allons, messieurs les députés, messieurs les sénateurs, à l'œuvre ! Réclamez énergiquement, réclamez sans cesse le classement de cette ligne. Vous avez, pour appuyer votre requête, mille bonnes raisons.

Société de tir du 119<sup>e</sup> régiment territorial. — La deuxième séance de tir a eu lieu hier de deux à cinq heures au stand militaire. Deux cents tireurs environ ont pris part à cette épreuve de 300 mètres.

Voici le résultat de cette journée : 1<sup>er</sup> Leblanc, 2<sup>e</sup> Charras, 3<sup>e</sup> Ozil, 4<sup>e</sup> Rifard, 5<sup>e</sup> Lovelay.

Dimanche prochain, de 1 heure à 5 heures, troisième séance de tir.

Aubenais. — Exemple à suivre. — Hier soir, au Pont-d'Ucel, café Pontet, près le pont d'Aubenais, une petite fête chantante réunissait une grande partie de la classe ouvrière de ce quartier.

Le groupe radical socialiste de notre région, faisant appel aux sentiments fraternels de solidarité démocratique des travailleurs républicains, avait organisé cette réunion.

La commission, composée de jeunes gens dévoués, s'est aussitôt mise à l'œuvre. Il s'agissait de fournir du pain aux victimes de la grève de Carmaux et de protester contre les manœuvres déloyales de la haute bourgeoisie de Carmaux, où la réaction assure de refusés aux ouvriers l'exercice de leurs droits de citoyens.

Un des membres de la commission, le citoyen Fernand Pourchaire, expose le but du concert donné au café Pontet et aussitôt de nombreux amateurs, tous ouvriers, viennent tous à tour pendant deux heures, nous faire entendre un répertoire varié de chansons patriotiques.

Nouvelles de Suisse

Zurich. — Comme on pouvait le prévoir, la représentation de la Tosca, a été un colossal succès. Sarah Bernhardt avait manqué l'heure du départ. Il a fallu chauffer un train spécial et le spectacle a commencé une heure plus tard que les affiches l'annonçaient !

Onze. — L'Assemblée du Grütli a décidé de demander une réforme complète de l'administration fédérale et d'appuyer le projet d'élection du Conseil fédéral par le peuple.

Cette innovation gâche petit à petit de nouveaux adhérents. Elle a été mise en train par le parti conservateur catholique et le parti ouvrier. Dans la Suisse romande, les partis politiques attendent avant de se prononcer définitivement.

Berne. — M. Cornaz, conseiller d'Etat neuchâtelois et président de la commission du Conseil des Etats chargée d'examiner le projet d'adoption de l'heure de zone, recit les notes insérées par la presse sur ce sujet. Voici le texte de la décision prise par l'Assemblée fédérale : « L'Assemblée fédérale de la Confédération Suisse, « Vu le rapport présenté par le Conseil fédéral le 17 juin 1892, « Arrête :

« Le Conseil fédéral est invité à se renseigner sur l'attitude des Etats voisins de la Suisse qui n'ont pas encore adhéré au système d'heure de zone et à lui présenter un nouveau rapport dans le courant de l'année 1893.

Genève. — Les courses à pied qui ont eu lieu hier à l'hippodrome des Charmilles n'ont présenté qu'un médiocre intérêt. Les entrées étaient peu nombreuses, les courses peu disputées sur un petit parcours. Le public avait l'air de s'ennuyer cruellement et mieux vaudra, je crois, ne jamais le convier à une nouvelle épreuve.

Notre ténor, M. Imbart, étant indisposé, la représentation de Lohengrin, pour l'ouverture de la saison théâtrale, n'aura pas lieu ce soir. L'année dernière, le cas s'était déjà présenté dans de semblables conditions. M. Imbart avait fait renvoyer la première des Huguenots annoncée pour les débuts de la troupe. Ce contretemps n'avait pas eu de suites fâcheuses, ni pour lui, ni pour la direction. Espérons qu'il en sera de même cette fois.

LES INSTITUTEURS DE L'AIN

Bourg, 10 octobre.

Mercredi dernier a eu lieu à Bourg la réunion de la société de secours mutuels des instituteurs de l'Ain. Après cette séance, les instituteurs délégués dans chaque canton ont choisi deux candidats au conseil départemental de l'enseignement public, ont procédé par bulletins secrets à l'élection de deux de leurs collègues : MM. Navoret, instituteur à Bellegarde et Bon, instituteur à Trévoux, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages ont été proclamés candidats.

A midi, près de deux cents instituteurs présents part dans la grande salle de l'école Carnot, admirablement décorée pour la circonstance, à un banquet fraternel, sous la présidence de M. Pochon, président du conseil général de l'Ain, député de la première circonscription de Bourg, assisté de M. Peiron, inspecteur primaire de l'arrondissement.

M. Guillaume, instituteur de Saint-Julien-Reyssouze, organisateur de ce banquet qui, hélas-nous de le dire, a été admirablement servi par l'Hôtel de France, a pris le premier la parole pour souhaiter la bienvenue à ses nombreux collègues, les remercier de l'empressement qu'ils avaient mis à répondre à son invitation et dissiper les craintes que quelques-uns d'entre eux avaient pu éprouver. Il ne s'agit, dit-il, que d'un banquet de tous frères, et nous vous prions de donner cours à la plus franche gaîté. Il remercie également M. Pochon d'avoir bien voulu en accepter la présidence.

Puis, M. Peiron prononce le discours suivant :

Monsieur le député, Les instituteurs de l'Ain ont eu une idée très heureuse en se réunissant dans un banquet à la suite de l'assemblée de la société de secours mutuels, ils ont eu surtout une excellente pensée en vous priant de vouloir bien présider ce banquet. Ils l'ont fait parce qu'ils savent que vous les avez en haute estime, que vous les aimez comme on aime de bons citoyens et de bons républicains, de bons serviteurs de la démocratie, dont vous êtes des chefs les plus aimés et les plus respectés. Mais, je vous propose, de porter un toast chaleureux à M. Pochon, et à ses collègues de la département.

Le discours est souligné par de chaleureux applaudissements.

A la fin du banquet, M. Guillaume a présenté à M. le député quelques desiderata sur l'application de certains articles de la loi de 1889. Il désirerait que tous les instituteurs puissent arriver graduellement dans les classes supérieures, ce qui leur permettrait alors de se retirer avec une meilleure retraite, pour cela, pas le pourcentage. Il parle longuement de la difficulté qu'ont les instituteurs pour obtenir leur retraite, même à un âge avancé.

Il s'agit de la sorte des maîtres qui, pour un motif ou un autre des plus légitimes, sont tenus de quitter l'enseignement et qui il n'est rien remboursés des versements qu'ils ont faits, et cite, à titre de comparaison, la situation meilleure faite aux employés de certaines grandes compagnies.

Enfin, honorables instituteurs de Saint-Julien-Reyssouze, il ne serait pas convenable de modifier la carte dote-tarif exigée des instituteurs pour avoir droit à une demi-plaie dans leurs voyages, système qui, pour le moment, donne beaucoup de travail à messieurs les inspecteurs et cause passablement d'ennuis aux instituteurs et instituteuses.

M. Pochon a assuré les instituteurs de son contentement le plus dévoué, les engageant à prendre patience, que le gouvernement de la République leur était tout dévoué. Puis il a établi un parallèle entre la situation des instituteurs, qui y a vingt-cinq ans, et celle d'aujourd'hui.

Il a terminé en donnant de salutaires conseils aux maîtres qui se trouvent en contact avec des municipalités tracassières. M. l'instituteur Dupot, de Viriat, a pris ensuite la parole en ces termes :

Messieurs et chers collègues, L'union fait la force. Les organisations de ce banquet fraternel se sont sans doute inspirées de cette salutaire maxime : de les en félicite, et crois pouvoir les féliciter en votre nom, votre présence ici m'y autorise. Permettez-moi également d'adresser notre profonde reconnaissance à M. Pochon, président du conseil général, notre sympathique et dévoué député qui a bien voulu accepter la présidence de notre banquet, et à M. Peiron, notre bienveillant et paternel instituteur.

Eh bien ! oui, mes chers amis, l'union, la bonne et loyale confraternité, la concorde entre les éducateurs de la jeunesse, leur donnent de la force, inspirent le respect et la confiance dont ils ont tant besoin dans l'exercice de leur pénible et délicate mission.

Ne nous endormons pas dans une trop douce quiétude, car nos ennemis veulent, toujours prêts à grossir notre mesure le moindre incident ou à en inventer s'il le faut, pour nous discréditer, pour nous amoindrir.

le cortège des brouillards qui ne tarderont pas à jeter leur voile sur notre ville.

UNE QUESTION A RESOUDRE

Monsieur le rédacteur, Voilà soixante ans que je suis tourmenté par la constatation d'une anomalie que je trouve choquante et contre laquelle je trouve qu'on n'a pas assez protesté.

Est-ce à l'Assemblée législative? Les sénateurs sont soumis à la sanction de l'Assemblée. Les membres de ce jeune corps, né en 1875, sont pour la plupart des personnes que leur âge rend les serviteurs de la contumace et les adversaires des innovations et des rénovations.

Voilà le projet de loi que je voudrais cependant soumettre, avec cet exposé des motifs: No 1. Le système de numération est admirable et tout entier dépendant du système décimal, d'accord.

Je ne suis, monsieur le rédacteur, si vous avez éprouvé l'impression, qui est toujours la même depuis si longtemps que je suis excédé à entendre ou à prononcer des noms de nombre et même, malheureux que je suis, à les allier et à les additionner quelquefois, mais souvent à les multiplier ou à les diviser, par un plus grand malheur encore.

Si cela vous est arrivé, vous comprendrez que cette impression se traduit par une hésitation à les écrire qui tient quelquefois à la rapidité de vos opérations nécessaires, à l'appel de la sixième, dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix.

J'ai interrogé à ce sujet de vieux commerçants, ils m'ont tous avoué qu'ils sont soumis à cette perplexité plus ou moins rapide, mais capable de ralentir sensiblement leurs opérations.

Voici donc, monsieur le rédacteur, le service public et particulier que je vous propose de nous rendre: Proposer le projet de loi à l'Académie, si vous voulez, mais plus efficacement aux législateurs.

Article premier. — L'usage des mots soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix est interdit dans toute l'étendue du territoire français.

Art. 2. — Ces mots seront remplacés par ceux-ci qui ne sont que la conséquence exprimée de l'esprit de la nomenclature générale.

Septante, octante ou huitante — une commission décidera lequel des deux — et en finissant.

Docteur CRESTIN.

LE TRAITÉ FRANCO-SUISSE

Le président de l'Union des tisseurs et similaires de Lyon nous adresse la communication suivante: « Vendredi 7 courant, une importante réunion eu lieu à Charlieu (Loire), relatif au projet du traité franco-suisse, où l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité: »

« Les fabricants de soieries, les ouvriers, les tisseurs, les tisseurs, dévidiers, ourdisseurs, etc., réunis le vendredi 7 octobre 1892, salle du Bataclan, au nombre de douze cents: »

ACTE DE SAUVAGERIE

Un acte de sauvagerie inouï s'est passé hier après-midi, au restaurant espagnol, rue Saint-Michel, 1.

reusse victime, l'ivrogne la renversa et du genou il lui fit une pression sur le bas-ventre. Mais là ne se bornèrent pas les exploits de ce forcené, il prit entre ses mains le sein gauche de la victime qu'il comprima avec brutalité telle qu'elle s'évanouit.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mardi 11 octobre, 285e jour de l'année. Dernier quartier le 12; Nouv. lune le 20. Soleil: lever, 6 h. 46; coucher, 5 h. 16.

Pour les mineurs de Carmaux. — A la suite d'une partie de cartes, faite entre amis socialistes, à Oullins, la somme de 7 f. 85, produit de la partie, a été versée à l'Echo de Lyon, pour être envoyée au comité de la grève de Carmaux.

Grève contre le gaz. — Nous rappelons que c'est aujourd'hui, à huit heures et demi du soir, qu'aura lieu, salle des Félies-Gauloises, rue Paul Bert, 42, la grande conférence publique et contradictoire organisée par la commission du troisième arrondissement.

Comme par le passé, les organisateurs invitent l'administration du gaz à venir à la tribune défendre ses intérêts comme les consommateurs défendent les leurs.

Le rapport de la commission municipale, déposé depuis près de quinze jours sur le bureau du conseil, n'est pas encore venu en discussion. C'est vraiment trop tarder, cette question irritante demande une solution immédiate.

Le siège de la grève, 16, place des Tiraux, qui n'était ouvert que de trois à cinq heures, sera, à dater de ce jour, ouvert de huit heures du matin à six heures du soir.

Un employé spécial est à la disposition des intéressés pour tous les renseignements qui pourront leur être utiles.

Les cartes d'identité des commissaires d'arrondissement sont à leur disposition; ils peuvent les retirer tous les jours au siège de la grève.

Sainte-Foy-lès-Lyon. — Hier à son lieu à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Baptiste Simon, et en présence de M. le Maire, des membres du conseil municipal, et d'une nombreuse affluence, la distribution de quatre livrets de 1.000 francs chacun, à deux garçons et à deux filles, et le tirage au sort de douze livrets de 50 francs attribués aux enfants de 8 à 12 ans, qui habitent la commune de Ste-Foy-lès-Lyon et qui se sont fait inscrire à la mairie.

Retard de train. — Un accident est arrivé hier matin au train léger qui part de Grenoble à 7 heures 5 pour arriver à 10 heures à Lyon.

Un peu avant Heyrieux, une des bielles de la machine s'est brisée, et le convoi est resté en détresse sur la voie.

Il n'y a pas eu d'autre accident; les voyageurs en ont été quittes pour une assez forte secousse et un retard de trois heures, car il a fallu demander à la gare de Perrache une machine de renfort, pour remorquer le train jusqu'à Lyon.

Trouvé mort. — Hier matin, à la première heure, des maraichers ont trouvé étendu au milieu de la route, au lieu dit des Sept-Cheminis de cadavre d'un individu paraissant âgé de 35 à 40 ans.

Il ne portait aucune trace de blessure; la mort, au dire du médecin qui a examiné le corps, paraît avoir été amenée par une congestion.

Par ordre du commissaire de police, le cadavre a été transporté à la Morgue. Voici son signalement: Taille moyenne, noumache blonde, vêtu d'un pantalon en drap gris, chemise à carreaux bleus, chaussés de galoches.

M. Coutagne, médecin au rapport, doit, demain, faire l'autopsie.

Volours arrêtés. — Hier matin, deux agents de la sûreté ont arrêté, dans un hôtel garni de la rue Chaponnay, les nommés Jules Peget, âgé de 27 ans, et sa maîtresse, Jeanne Houchard, 22 ans, lingère, originaires d'Arbois (Jura).

Ces jeunes gens avaient, il y a quelque temps, quitté leur résidence après avoir commis un vol relativement important.

On les savait réfugiés à Lyon, aussi le juge d'instruction d'Arbois télégraphia-t-il au procureur de la République de Lyon le signalement des deux fugitifs. Le service de la sûreté commença des recherches et bientôt découvrit leur retraite.

Les agents vérifièrent le contenu de la balle et trouvèrent plusieurs bouteilles de vin fin, une grosse tige en fer pouvant servir de presson, quatre crochets et une bougie.

Se voyant pris, le voleur, car c'en était un, avoua tout. Il dit s'appeler Claude Boisson, âgé de 64 ans, garçon de peine, et reconnu avoir volé les bouteilles dans la cave de M. Belin, représentant de commerce, 30, rue Centrale.

Boisson a été écroué à la prison St-Perle. Découverte d'un fœtus. — M. Merle, ferblantier, rue Saint-André, 7, a trouvé hier, devant la porte d'allée de la maison qu'il habite, un fœtus dont la tête semblait séparée du tronc.

Le corps du petit être était tout nu et paraît avoir six mois. M. le docteur Lacassagne est chargé de l'autopsie.

Aggression nocturne. — Six individus ont assailli, la nuit dernière, à trois heures, M. Antoine Juge, cordonnier, qui, tranquille, sortait de chez lui, rue Charpenay. Aux cris de la victime, les malfaiteurs prirent la fuite; cependant on a pu arrêter l'un d'eux, un nommé Joseph D..., manœuvre, rue du Champfury, 46. Il a été écroué par les soins de M. Brault, commissaire de service à la Permanence.

Scène de ménage. — Le ménage M..., rue Rabelais, n'est pas des plus unis, et lorsque le mari tenait ivre, il fait à sa pauvre femme des scènes telles que maintes fois les voisins ont dû intervenir.

La nuit dernière, à 3 heures, M..., s'armant d'un couteau, menaçait sa femme qui, désespérée, chercha à s'enfuir, après avoir, au préalable, désarmé son mari. Elle s'est même blessée à la main. Les gardiens du poste où elle s'était réfugiée l'ont accompagnée ensuite à son domicile.

Chagrins d'amour. — Lundi, à 5 heures du matin, MM. Auguste Michel, rue de la Reconnaissance, et Auguste Meylan, grande rue de la Guillotière, ont saisi par les jupes, au moment où elle enjambait la balustrade du pont de la Guillotière, une dame Seraphine M..., âgée de 39 ans, demeurant rue de l'Hospice-des-Vieillardes.

Ce sont des chagrins d'amour qui ont poussé Mme M. à se suicider. Arrestations. — Nous avons annoncé la tentative de vol dont Mme Briollet avait été victime place Carnot.

Le voleur, qui tout d'abord s'était enfoncé dans un mulâtre mûri, a donné son identité, c'est un nommé Lucien V..., trente-six ans, resteur, sans domicile à Lyon.

L'individu qui a frappé de deux coups de couteau, dimanche soir, dans un débit de la place Saint-Jérôme, M. Joseph Debout, a été arrêté.

C'est un nommé Marius C..., ouvrier menuisier, rue des Passants. Pigeons-voyageurs. — La Fédération colombophile de Lyon chargée par M. le ministre de la guerre de l'organisation des concours subventionnés par le gouvernement, et l'honneur de prendre les sociétés colombophiles qui désirent venir au concours de 1893, qu'elles désirent adresser au plus tard le 31 octobre courant, la liste de leurs membres actifs, à M. le président de la Fédération, 26, place Tolozan.

Le comité directeur a l'avantage de porter à la connaissance de ses membres donateurs, que la remise aux lauréats des lots qui ont été offerts, aura lieu prochainement et coïncidera avec la distribution annuelle des prix offerts par M. le ministre de la guerre.

Cabaret artistique du « Chat Noir ». — Malgré la réouverture du Grand-Théâtre qui réclamait la présence de toute la société mondaine de Lyon, il s'est encore trouvé, hier soir, un public élégant suffisant pour remplir le Cabaret artistique du « Chat Noir », 65, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Une foule aussi nombreuse qu'à la première représentation s'y pressait et à paraître prendre le plus vif plaisir aux chansons si finement spirituelles et si humoristiques de Balha et de Lavater, et aux Ombres parisiennes de B'Onade, les unes et les autres renforcées par les commentaires et les réflexions de Strofes, le poète régent, et l'intelligent accompagnement de Desortiaux, un pianiste très artiste, qui a su habilement faire valoir la musique bien moderne des productions dites hier.

Le succès a été très grand et le Cabaret artistique du « Chat Noir » sera, avant peu, l'établissement à la mode.

Casino des Arts. — Tous les soirs, grand succès de choses bizarres: M. Delprat, le chevalier mystère; miss Aza, etc. Incessamment, les Hommes de bronze.

Scala-Bouffes. — Triomphe de M. Canon pour sa rentrée; Vanel; Hill et Hull, etc. Le Moutin Joli, opérette.

M. Seignol, art. peintre, 5, rue Servient, reprendra ses leçons de dessin, de peinture, d'aquarelle, etc., séparées, pour dames et messieurs, demoiselles et jeunes gens, le 17 octobre courant.

Aujourd'hui sera mis en vente « La Revue bi-mensuelle des Tirages Financiers » dont la nomenclature des numéros sortant après chaque tirage de toutes les valeurs à lots et autres: Crédit Foncier, Obligations communales, Emprunts de villes, Panama, etc., etc.

M. Ansaldi, — à tout ténor touthonneur — est un débutant qui a une belle voix et qui chante avec une inconscience artistique et vocale qui passe absolument les bornes permises. On peut être inexpérimenté, mais en on ne vient pas à Lyon sans savoir ni marcher, ni faire un geste, ni poser un son, — et avec un si et un ut pour tout bagage. Car même, dans ces conditions-là, l'ut, l'ut diez même, quoique lancé à toute volée, sombre avec le ténor dans une déroute étonnante. Peut-être M. Ansaldi aura-t-il un jour du talent. Alors on sera heureux de l'applaudir.

En attendant, avec M. Escalafis qui chante trois ou quatre ouvrages et M. Ansaldi qui a quatre mois de théâtre et ne sait rien du tout, on a le droit de se demander comment la direction prétend nous distribuer nos spectacles.

De M. Laville-Ferminet, sa partenaire, je ne dirai rien; elle a réitélé au milieu d'une tempête que son fâcheux physique justifiait plus que son manque de talent. Car elle a du talent, c'est certain, et si sa grande voix n'avait pas aujourd'hui une déplorable tendance à s'enfermer d'une façon qui ne rappelle que l'accordéon, on reconnaîtrait plus facilement qu'elle a du style, une belle voix. Je n'insiste pas, elle ne fait plus partie de la troupe.

Par contre, M. Vinche a eu, dès son entrée, un très-vif succès, devenu un triomphe après la parfaite et surtout très artistique exécution de son « Pif paf pouf ».

Bonne allure, dramatique, excellente voix — dans le grave, du moins, — et très adroitement menée dans l'aigu. Voilà un artiste qui, à lui tout seul, a changé en bravos et en rappels la mauvaise humeur du public. Hélas! quand il a fini de baryton, M. Villette, vient de Montpellier, cela se voit. Il a des habitudes de jeu et de chant qu'on lui a bien cruellement apprises. Il a, lui aussi, une voix solide et étendue. Quand il aura été mis au pilori des grandes scènes on pourra le discuter et lui décerner les éloges que sans doute alors il méritera.

On connaît M. Seintein, devenu de baryton basse chanteur. Il a bien fait de changer, si j'en crois la difficulté avec laquelle sortent maintenant quelques notes élevées. — Mais enfin, il est convenable, celui-là, et on voit qu'il a passé par les bonnes maisons.

M. Panserou a juste la voix pour chanter la romance dans un salon — un tout petit salon. Elle n'a réussi qu'à perdre le souffle et à finir son air sans pouvoir seulement indiquer les dernières notes.

M. Doux, très mal accueillie par le parterre, a cependant chanté avec crânerie son air du page. — Il y a eu aussi un troisième ténor disant avec une fort belle voix le ratalan, — et c'est à M. Vinche et à ces deux derniers artistes que nous sommes obligés de borner notre éloge.

Ajoutons vite Mlle Monge et Mlle Tosi, donnons un souvenir à notre excellent orchestre et à son sympathique chef, — et attendons avec curiosité les événements futurs — que nous espérons, cependant moins tumultueux; car dans ce cas, force serait bien à l'administration d'y mettre fin d'une manière ou d'une autre.

Société philanthropique grenobloise et de la Haute-Savoie. Un appel pressant est adressé à tous les originaires de Grenoble et du département de l'Isère habitant Lyon, qui désirent faire partie de la société philanthropique en voie de formation de se faire inscrire tous les jours au siège social, rue Turpin, 11, café de la Petite Savoye.

La liste des membres fondateurs sera irrévocablement clos le 31 octobre.

128e Société de secours mutuels. — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola: 447 120 344 889 886 413 425 430 447 477 493 537 557 571 579 582 594 643 663 673 857 1034 1040 1075 1175 1187 1205 1212 1231 1347 1370 1413 1423 1605 1638 1695 1702 1712 1739 1787 1797 1913 1918 1969 1988.

Reclamer les lots au siège de la société, café Prach, rue de la Madeleine, 14, tous les jours, de 8 à 10 heures du soir, jusqu'au 17 octobre inclus. Passé ce délai, les lots restent acquis à la société.

Chambre Ouvrière. — La chambre syndicale informe ses adhérents qu'il résulte de renseignements que nous estimons fondés, qu'une reprise de travail doit s'effectuer sur de nombreux articles de tissus.

Depuis quelques mois déjà, on constate une grande activité sur certains articles sans que pour cela les salaires en soient augmentés.

L'administration syndicale s'inspirant sans relâche de nos intérêts corporatifs, croit devoir rappeler que: dans les différentes entrevues qu'elle a eues avec la Fabrique lyonnaise, messieurs les fabricants ont promis un relèvement des salaires au cas d'une reprise de travail.

En conséquence, nous engageons vivement tous les tisseurs à se grouper, à unir à la chambre syndicale afin qu'avec le concours de tous, elle puisse aider au succès de nos justes réclamations.

Nous conseillons seront-ils suivis? Nous l'espérons.

Syndicat des Tailleurs de pierres réunis. — Les syndiqués ont convoqué pour aujourd'hui, à sept heures et demie du soir, au siège, 18, rue Villeroi, Urgence, Ordre du jour: 1° Question de cours de dessin; 2° Nomination d'un délégué à la Bourse du travail; 3° Congrès de Bordeaux.

cette ville voulait prendre sa charge, ce que le ministre du commerce a refusé d'approuver, invoquant les statuts de cette administration qui s'y opposent. 52,000 francs sont aussi votés pour des réparations à faire aux dégradations occasionnées par les inondations dernières dans les arrondissements de Nîmes, Alais et Uzès. La session est close.

LES MINEURS DE LENS. — Lens, 10 octobre. De nombreux groupes de mineurs parcourent ce soir les cités ouvrières de la fosse n° 3 de Lévin, en criant: Vive la grève!

L'ATTENTAT CONTRE M. PACHITCH. — Vienne, 10 octobre. Les journaux publient une dépêche de Belgrade au sujet de l'attentat contre M. Pachitch. On aurait tiré sur lui lors d'une réunion politique qui a eu lieu à Petrovats. M. Pachitch n'a pas été blessé.

L'auteur de l'attentat, qui est un Pandour, préfet du district, a été arrêté. D'autre part, le Pandour, interrogé, a déclaré qu'après avoir tiré, il a justifié de sa qualité, a donné son nom et a accompagné M. Pachitch pendant un certain temps; ces faits écartent l'idée d'un attentat.

M. Pachitch est tombé d'accord vis-à-vis du préfet du district et a déclaré qu'il ne pouvait pas affirmer que le coup de feu lui fut destiné ou non.

PETITE BOURSE DU SOIR. — Paris, 10 Octobre 1892. Malgré l'ordonnance du préfet de police, les coulissiers se sont réunis ce soir devant le passage de l'Opéra. Comme ils génaient la circulation, ils se sont dispersés devant le Crédit Lyonnais, où ils ont pu se livrer à leurs opérations.

Table with 2 columns: Country/Instrument and Price. Includes entries for Italy, Portugal, Tabacs, Egypte, Banque, etc.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT. COMMUNICATIONS DIVERSES. Fanfare de Monplaisir-la-Plaine. — La société a l'honneur de prévenir ses nombreux membres honoraires qu'elle a déjà reçu beaucoup d'adhésions pour le banquet du 23 octobre prochain.

Société philanthropique grenobloise et de la Haute-Savoie. Un appel pressant est adressé à tous les originaires de Grenoble et du département de l'Isère habitant Lyon, qui désirent faire partie de la société philanthropique en voie de formation de se faire inscrire tous les jours au siège social, rue Turpin, 11, café de la Petite Savoye.

128e Société de secours mutuels. — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola: 447 120 344 889 886 413 425 430 447 477 493 537 557 571 579 582 594 643 663 673 857 1034 1040 1075 1175 1187 1205 1212 1231 1347 1370 1413 1423 1605 1638 1695 1702 1712 1739 1787 1797 1913 1918 1969 1988.

Reclamer les lots au siège de la société, café Prach, rue de la Madeleine, 14, tous les jours, de 8 à 10 heures du soir, jusqu'au 17 octobre inclus. Passé ce délai, les lots restent acquis à la société.

Chambre Ouvrière. — La chambre syndicale informe ses adhérents qu'il résulte de renseignements que nous estimons fondés, qu'une reprise de travail doit s'effectuer sur de nombreux articles de tissus.

Depuis quelques mois déjà, on constate une grande activité sur certains articles sans que pour cela les salaires en soient augmentés.

L'administration syndicale s'inspirant sans relâche de nos intérêts corporatifs, croit devoir rappeler que: dans les différentes entrevues qu'elle a eues avec la Fabrique lyonnaise, messieurs les fabricants ont promis un relèvement des salaires au cas d'une reprise de travail.

En conséquence, nous engageons vivement tous les tisseurs à se grouper, à unir à la chambre syndicale afin qu'avec le concours de tous, elle puisse aider au succès de nos justes réclamations.

Nous conseillons seront-ils suivis? Nous l'espérons.

Syndicat des Tailleurs de pierres réunis. — Les syndiqués ont convoqué pour aujourd'hui, à sept heures et demie du soir, au siège, 18, rue Villeroi, Urgence, Ordre du jour: 1° Question de cours de dessin; 2° Nomination d'un délégué à la Bourse du travail; 3° Congrès de Bordeaux.

Demande d'Emploi. — On demande un jeune homme, de 15 à 16 ans, pour écritures et courses. S'adresser à l'Echo de Lyon.

LE PASSE-TEMPS (20e ANNÉE) LYON, 14, rue Confort, 14, Lyon. Seul Journal Artistique & Littéraire. VENU DANS LES THÉÂTRES DE LYON. ABONNEMENTS: Six Mois 4 francs, Un An 8 francs, Trois Mois 2 francs.

RUE CENTRALE. Toute la partie comprise entre les rues Grenette et Tupin. AUX Emigrés Alsaciens. VASTES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS. Possédant les Comptoirs les plus importants de Lyon et de toute la province en Confections pour Dames et Enfants.

AUJOURD'HUI EXPOSITION GÉNÉRALE ET GRANDE MISE EN VENTE DE TOUTES LES Hautes Nouveautés. Le succès de notre dernière Exposition vient d'affirmer une fois de plus que nulle autre maison ne peut offrir aux acheteurs les assortiments que nous possédons.

UN MONSIEUR offre gratuitement de ceux qui sont atteints d'une maladie de peau: dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infallible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés.

Nouveau Système de dentiers et pièces dentaires, laissant le palais libre et par suite évitant l'inflammation des gencives, (prix très modérés). CONSULTATIONS: de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. chez M. Duchesne, chirurgien-dentiste, rue de l'Hôtel-de-Ville, 105, Lyon.

GRAND SALON DE LA BOURSE LYON, 24, rue de la République (en face le Grand-Bazar). — Nouvelle organisation pour la coiffure et la parfumerie pour messieurs. — Maison élégante. — Somptueuse installation.

UN NOUVEAU JOURNAL. Nous croyons devoir informer les intéressés qu'à partir du 12 courant paraîtra la Revue bi-mensuelle des Tirages financiers, feuille se publiant les 12 et 25 de chaque mois et mentionnant les listes des numéros sortis après chaque tirage de toutes les valeurs à lots et autres, telles que: Obligations foncières et communales du Crédit Foncier, Emprunts de Villes, Panama, etc., etc.

HERNIES. Guérison sans opération ni bandage. M. LOUIS. 8, r. b. Port-Bots, LYON-GUILLOTIÈRE. Donne méthode à pers. sans adresser lettres, avec timbre pour réponse, à son domicile. HERNIES, MALADIES DE MATRICE, NERFS.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI. Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 heures, Le Barbier de Séville, opéra comique en 4 actes, de Castil-Blaza, musique de Rossini.

Musique militaire (Lyon). Bellouard, de 4 à 5 h. 157e régiment d'infanterie. — Programme: 1. Vingt ans après, marche, Maria. — Brigantage-ouverture, Maillochau. — Les Centis Vierges-valets, Lecocq. — Mireille, fantaisie, Grunod. — La Floriani, polka pour clarinettes, Vautouin.

Scala. — Tous les soirs, spectacle varié. Chat Noir lyonnais (rue de l'Hôtel-de-Ville, 65). — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, représentation.

Brasserie française. — Tous les soirs, représentation du Nouveau Guignol, terminée par La Juive, parodie nouvelle par D. Vientin.

Théâtre Guignol, passage de l'Argue. — Tous les soirs, à huit heures, pièces nouvelles terminées par une parodie de grand opéra.

MÈRE ET MARTYR

PAR

PAUL D'AGREMONT

Charles, incapable de prononcer une parole, ne put même pas prononcer ce seul mot : « Merci ».

Il avait donc compris combien grande était sa souffrance puisqu'il était venu. L'archevêque, car c'était lui, se retourna brusquement :

grâce. Si je ne vous avais pas vu, j'allais partir pour vous la demander à l'archevêché. — Laquelle, mon fils ? Parlez.

près de moi dans mon affection et dans mon ombre qu'il faudra bien que tous pensent ceci :

dévotion et de noblesse pour le consoler, c'est vous. — Oh ! je ne le pourrai pas, murmura le malheureux, non, je ne le pourrai pas !

et se ressaisir. Vous venez de dire que vous m'obéiriez aveuglément, je retiens cette parole. Je vous emmène à l'instant dans ma voiture, avec moi, aujourd'hui même vous entrerez dans les nouvelles fonctions que je vous confie.

MAISON D'ACCOUCHEMENT M<sup>me</sup> Bernollin 38, RUE DE LA MADELEINE, 38

Grande Brasserie-Restaurant Faure A BELLECOUR (ANGLE DE LA RUE GASPARDIN)

BONS DU CONGO TIRAGE 20 OCTOBRE SIX TIRAGES PAR AN

TEINTURE & DÉGRAISSAGE AUX COULEURS NATIONALES

BONS DE PANAMA REMBOURSABLES AU MINIMUM A 400 FRANCS

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAITRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

L'ÉCLAIREUR COMMERCIAL LYONNAIS 26, r. des Remparts-d'Arinay

AGENCE FOURNIER 14, RUE CONFORT, LYON

AGENCE FOURNIER 14, RUE CONFORT, LYON

SEUL LE QUINA-ABRIC

Table with 2 columns: Ville de Lyon, V. de Paris 1860, etc. and corresponding values.

Table with 2 columns: BOURSE DE PARIS Du 10 Octobre 1892, DÉPÊCHES GOUVERNEMENTALES

Table with 2 columns: APRÈS BOURSE Du 10 Octobre, BOURSES COMMERCIALES DE MARCHE DE PARIS

Table with 2 columns: CONDITION DES SOIES DE LYON Du 10 Octobre 1892, MARCHÉ DE LA VILLETTE

Table with 2 columns: MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAISE, 10 Octobre 1892, ÉTAT-CIVIL DE LYON

V. VERMOREL à VILLEFRANCHE (Rhône) Sulfure de Carbone